

*18<sup>ème</sup> jour de confinement*

### **La Rochelle : point de situation quotidien COVID19 pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS vendredi 3 avril 2020**

Dans le cadre de la lutte nationale contre la propagation du COVID19, la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS de La Rochelle prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer les mesures gouvernementales, protéger les agents des services publics qui poursuivent leurs missions essentielles, s'assurer de la sécurité des habitants, les plus exposés et les plus démunis en particulier. Un dispositif spécial est également mis en œuvre pour accompagner les acteurs économiques.

Un point quotidien est envoyé à la presse du lundi au samedi. Les informations sont relayées sur les sites internet et réseaux sociaux des collectivités.

---

A la veille du weekend, Jean-François Fontaine, Maire de La Rochelle, Président de la Communauté d'Agglomération, Président du CCAS, rappelle que les marchés se dérouleront samedi au marché central de La Rochelle et dimanche à La Pallice et à Châtelailon-Plage, dans les mêmes conditions de sécurité et de jauge que la semaine dernière.

Plus généralement les marchés ont lieu aussi mardi, vendredi matin et dimanche à Châtelailon-Plage, mardi matin à Saint-Xandre, mercredi matin à Thairé, jeudi matin à Port-Neuf à La Rochelle, vendredi matin à Marsilly et Esnandes, vendredi après-midi à Périgny. A Clavette un commerce de fruits et légumes la semaine et de vente d'huîtres le weekend est autorisé à côté de la boulangerie. A partir du 7 avril un poissonnier sera également à Romsay le mardi matin et un charcutier-fromager le mercredi matin.

Par ailleurs, depuis la mise en place du confinement et la fermeture des bars et restaurants de La Rochelle, la Communauté d'Agglomération et son prestataire de collecte des déchets ont constaté que les tonnages d'ordures ménagères ramassés avaient considérablement diminué : 10 fois moins dans la zone du Vieux-Port et 2 fois moins dans l'hyper-centre de La Rochelle.

Dans ces conditions et afin de préserver au maximum les salariés du prestataire chargé des collectes, exposés à la propagation du coronavirus, une réorganisation des tournées de collecte des ordures ménagères va être opérée à La Rochelle dans les secteurs hyper-centre et Vieux-Port.

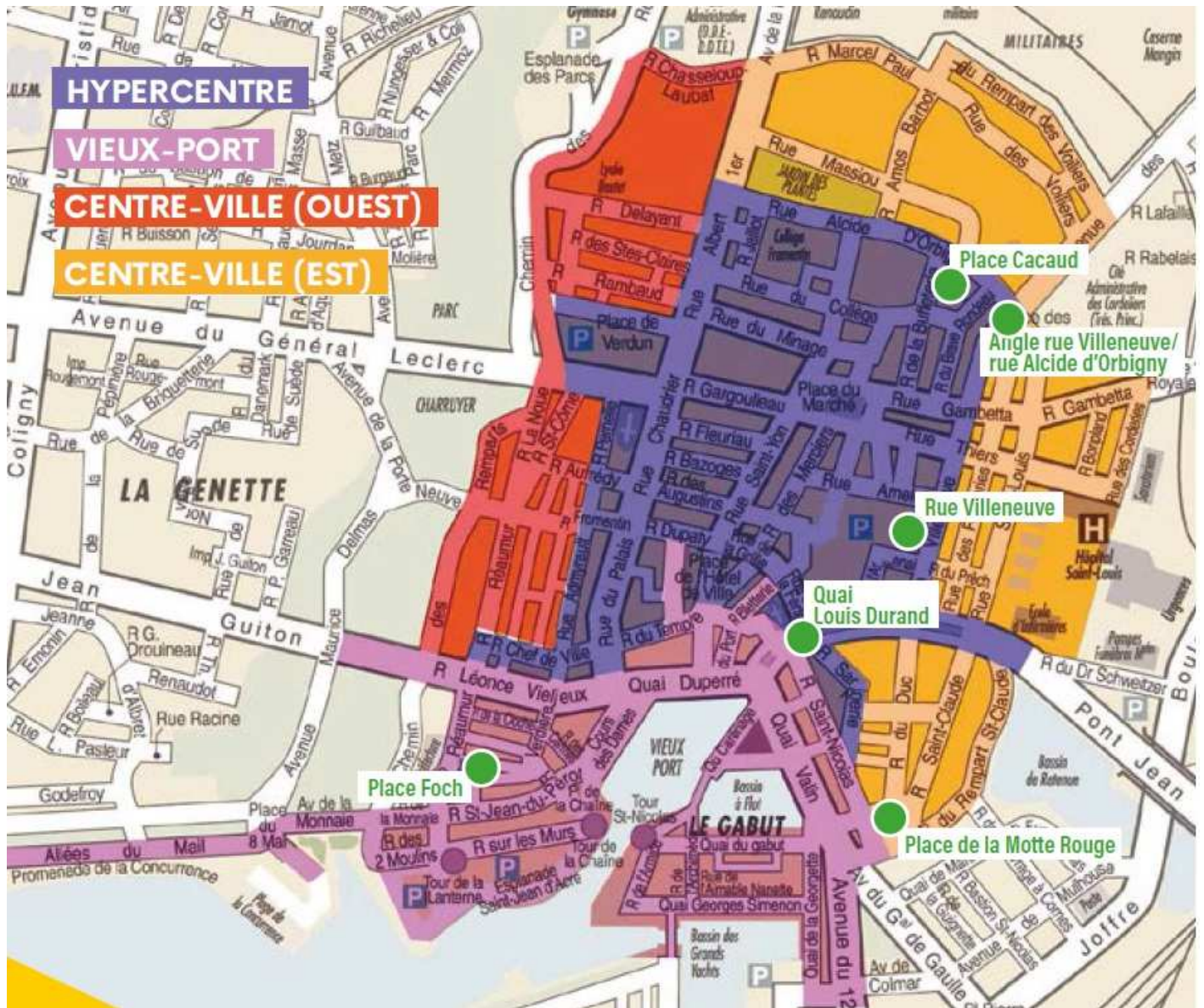
A partir du lundi 6 avril et jusqu'à nouvel ordre, la collecte des bacs bleus ou sacs noirs aura lieu lundi, mercredi, jeudi et samedi dans les secteurs hyper-centre et Vieux-Port. Pour les autres secteurs rien ne change.

Il est rappelé que les bacs bleus ou sacs noirs doivent être sortis entre 18 heures et 19h30 dans l'hypercentre et de 19h30 à 4 heures du matin dans le secteur Vieux-Port.

La collectes des sacs jaunes et des bacs jaunes continue chaque mercredi et les conteneurs enterrés sont toujours accessibles.

Toutes les informations concernant les déchets sont disponibles sur le site de la Communauté d'Agglomération [www.agglo-larochelle.fr](http://www.agglo-larochelle.fr).

## Détail des secteurs



## Rappel des contacts

Le numéro vert national gratuit pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000

Site du gouvernement : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

Centre Communal d'Action Sociale : 05 46 35 21 00 tous les jours de 9h à 17h ou [www.ccas-larochelle.fr](http://www.ccas-larochelle.fr) pour les situations de précarité, de détresse et d'isolement.

Inscription Liste canicule Ville de La Rochelle : 05 46 51 51 42

Entreprises : Communauté d'Agglomération au 05 46 30 34 81

Capitainerie 24h/24, 7j/7 au 05 46 44 41 20 ou [capitainerie@portlarochelle.com](mailto:capitainerie@portlarochelle.com)

Transport Yélo : [www.yelo.fr](http://www.yelo.fr) et 0 810 17 18 17 pour le Transport à la demande (TAD)

## Accueil des enfants des personnels de santé Scolarisation :

Scolarisation - Education Nationale : 05 16 52 68 09 comme suit :

- Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ;
- Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ;
- Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reumur, Rey, Valin ;
- Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ;
- Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ;
- Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes, Pierre Loti, La Genette, Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

Crèche des Bois des Protestant : inscriptions préalable obligatoire à l'Espace famille 05 46 51 14 87

Accueil périscolaire du lundi au vendredi de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h, Espace famille 05 46 51 14 87

Centre de loisirs du Prieuré ouvert le mercredi à l'Ecole Simone Veil, Espace famille 05 46 51 14 87

**Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56**

**RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS**

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle

[anne.michon@agglo-larochelle.fr](mailto:anne.michon@agglo-larochelle.fr) / [Facebook Anne Michon](#)